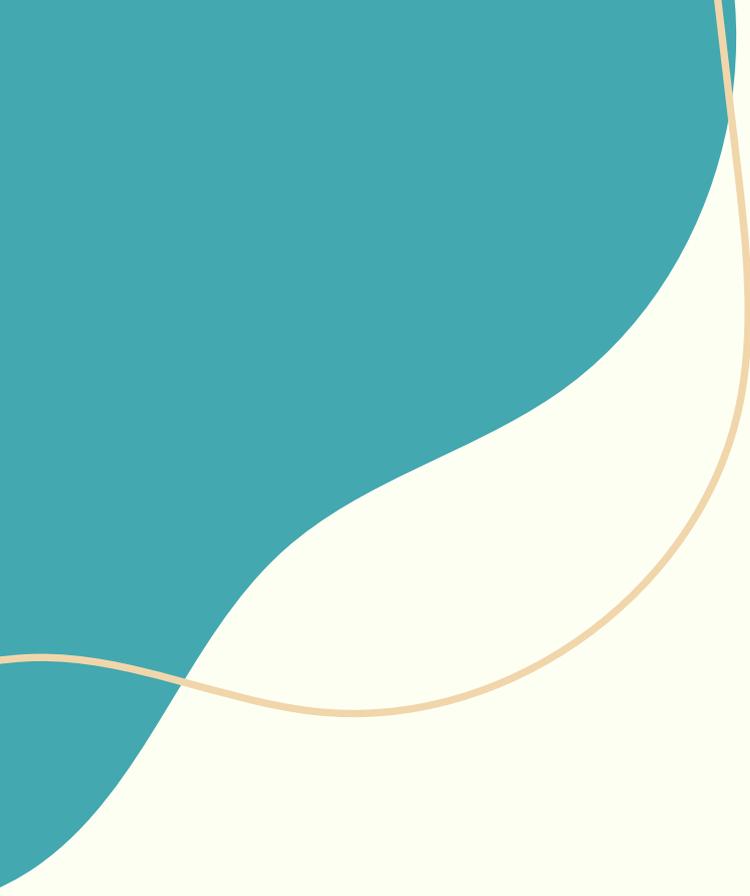


**« SI JE DISAIS 'NON' POUR
ALLER CHEZ MON PÈRE,
C'ÉTAIT VU COMME SI J'ÉTAIS
ALIÉNÉE PAR MA MÈRE »**



DÉCEMBRE 2022



Par
Ysoie Lepri, Eve Pepin et Layla Vallières^[1]
Avec la collaboration de Simon Lapierre^[2],
Michèle Frenette, Patrick Ladouceur
et Alexandra Vincent^[3]

[1] Ysoie Lepri, Eve Pepin et Layla Vallières sont membres du groupe Sains & Saufs.

[2] Simon Lapierre, PhD, est professeur titulaire à l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

[3] Michèle Frenette, Patrick Ladouceur et Alexandra Vincent sont candidats au doctorat en service social, à l'Université d'Ottawa.

SAINS ET SAUFS



sainsetsaufs@uottawa.ca

Introduction

Sains & Safs est un groupe de jeunes constitué en 2021, dans le cadre d'un projet de recherche qui vise à mieux comprendre l'expérience et le point de vue d'enfants et d'adolescents concernant la relation père-enfant dans un contexte de violence postséparation. Ce groupe est composé de jeunes co-chercheuses âgées entre 12 et 17 ans, qui orientent les différentes étapes de la recherche. Ce projet, financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, est réalisé sous la direction de Simon Lapierre, PhD, professeur titulaire à l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

Ce document émerge d'une discussion avec le groupe de jeunes et représente leur point de vue. Il a été produit en réponse à l'appel de contributions publié par la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

CONTEXTE D'ÉMERGENCE DES ALLÉGATIONS D'ALIÉNATION PARENTALE

Dans ce document, nous nous concentrons sur les situations où des allégations d'aliénation parentale ciblent spécifiquement des femmes victimes de violence conjugale. Ces allégations peuvent provenir de différentes sources, incluant les pères, les proches, les intervenants en protection de la jeunesse et les experts psychosociaux. Il est aussi possible que cette question soit soulevée par les intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, qui recommandent aux femmes de faire preuve de prudence pour éviter d'être accusées d'aliénation parentale.

Divers scénarios peuvent mener à des allégations d'aliénation parentale :

- La mère parle à l'enfant de la violence exercée par le père;
- La mère demande la garde exclusive de l'enfant;
- L'enfant affirme ne pas vouloir voir son père ou vouloir le voir moins souvent;
- L'enfant parle du père dans des termes qui sont similaires à ceux utilisés par sa mère.

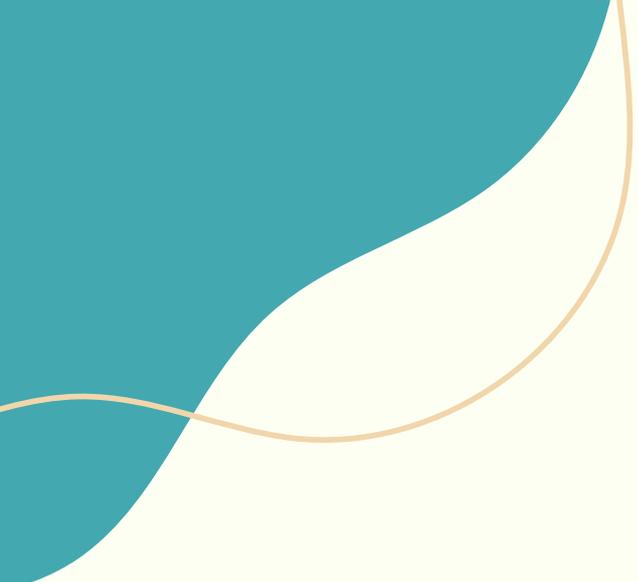
Ces allégations d'aliénation parentale peuvent constituer une stratégie déployée par les pères violents pour manipuler et maintenir leur contrôle sur leur ex-conjointe et sur leur enfant.

” [Les allégations d'aliénation parentale] venaient de mon père, donc j'étais sur mes gardes. Sa manipulation m'a poussée à moins aller le voir, parce qu'il me mettait en doute et je me sentais manipulée. ”

Dans certains cas, les intervenants concluent très rapidement à l'aliénation parentale, sans avoir réalisé une évaluation complète et approfondie de la situation.

” Ma mère, en même pas trois jours, elle était accusée d'aliénation parentale, mais tout ce que ma mère me disait était vrai. ”

Notons que ces allégations émergent dans un contexte où, en matière de violence conjugale, des lacunes importantes sont observées dans le travail des intervenants en protection de la jeunesse et des experts psychosociaux. Ces professionnels semblent avoir une compréhension de la violence conjugale qui se limite souvent aux incidents de violence physique, ignorant ainsi toutes les autres stratégies de contrôle déployées par les pères violents. Les conséquences de la violence conjugale sur les enfants ne sont pas toujours bien documentées. De plus, à la suite d'une séparation, les situations de violence conjugale sont souvent appréhendées sous l'angle des conflits de séparation, ce qui ouvre la porte aux allégations d'aliénation parentale.



”Si j’écoute le professionnel de la DPJ [Direction de la protection de la jeunesse], je ne vivais pas de violence conjugale. C’étaient des problèmes de parents et c’était normal, on passe toutes par-là.”

Notons également que ces professionnels accordent une grande importance à la relation entre les enfants et leur père. Même lorsque les pères ont des comportements violents et contrôlants, ces professionnels insistent sur le maintien des contacts et envisagent difficilement qu’un enfant puisse demander que les contacts avec son père soient limités ou suspendus.

”[Pour les professionnels], c’est ton père, c’est important que tu le vois, peu importe ce qu’il t’a fait.”

DES VICTIMES (FEMMES ET ENFANTS) RÉDUITES AU SILENCE

Les allégations d'aliénation parentale imposent un silence sur la violence conjugale. Lorsque les femmes sont accusées ou craignent d'être accusées d'aliénation parentale, elles ne peuvent pas discuter avec leur enfant de la situation de violence conjugale ou des comportements du père. Elles ne peuvent pas non plus répondre aux questions soulevées par l'enfant. Ces femmes se retrouvent donc dans une situation où elles doivent nier ou minimiser la violence exercée par le père. Dans ces circonstances, la violence conjugale devient un sujet tabou.

”Quand ma mère s'est tue sur ces sujets, ça m'a vraiment beaucoup causé de troubles, ça m'a vraiment mélangée. Je ne suis pas d'accord qu'on rende tabou des sujets qui sont importants pour mieux comprendre la situation. C'est important qu'on puisse parler, parce qu'il y a des tensions et tu n'es pas capable de mettre mots dessus. [...] Même si t'es petit, tu t'en rends compte qu'il y a quelque chose.”

Les enfants ne peuvent donc pas obtenir de réponse à leurs questions ou d'informations sur leur situation familiale, même lorsqu'ils ont des préoccupations concernant leur sécurité ou leur bien-être. Ils ne peuvent pas non plus bénéficier du soutien de leur mère, qui est pourtant très important pour plusieurs enfants vivant dans un contexte de violence conjugale. De plus, ces enfants sont privés de discussions qui pourraient leur fournir des repères pour distinguer les comportements qui sont acceptables et ceux qui sont inacceptables dans les relations intimes.

”Ma mère, c'est comme si elle s'en foutait, mais c'est parce qu'elle ne pouvait pas rien dire.”

”On ne parlait plus de mon père, c'était rendu *Voldemort*. Il ne fallait pu dire son nom, on ne savait pas trop pourquoi. Notre mère s'était fait dire de faire attention à l'aliénation parentale.”

Ce silence ne se limite toutefois pas à la relation entre les enfants et leur mère. Les enfants peuvent aussi faire le choix de ne pas exprimer leurs préoccupations concernant les comportements de leur père aux professionnels, par crainte qu'ils interprètent leurs propos comme étant une conséquence de l'aliénation parentale.

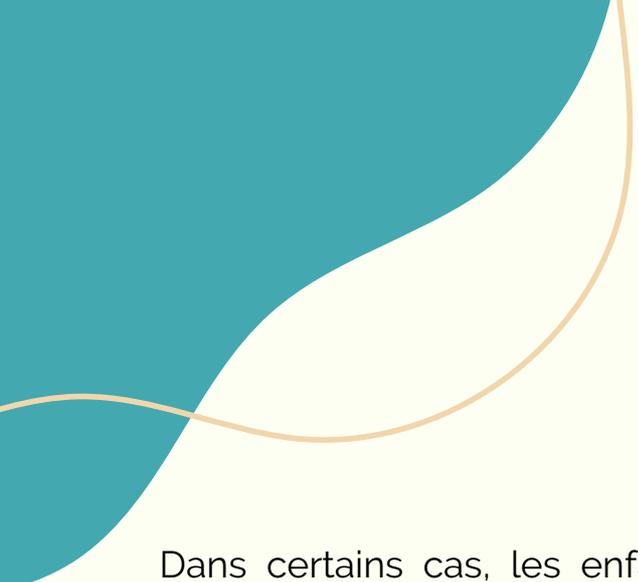
”Un enfant qui s'exprime trop bien, c'est un enfant aliéné. Un enfant qui ne s'exprime pas assez bien, il ne sait pas ce qu'il veut. C'est un *lose-lose* situation.”

DOUTE, CONFUSION ET FAUX SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Les allégations d'aliénation parentale sèment le doute et engendrent de la confusion chez les enfants vivant dans un contexte de violence conjugale, d'autant plus que les professionnels ne leur expliquent pas clairement pourquoi ils concluent à l'aliénation parentale. Dans ces circonstances, certains enfants remettent en question les propos de leur mère, ainsi que les motivations de celle-ci. Ils ne savent plus qui croire, ni envers qui ils peuvent avoir confiance.

“Tu ne fais plus confiance à personne parce que tu penses que tout le monde te ment.”

De plus, le silence imposé par les allégations d'aliénation parentale et la minimisation de la violence exercée par le père invalident le vécu des enfants, surtout lorsqu'ils ont eux-mêmes observé certains comportements violents qui les amènent à être préoccupés pour leur sécurité ou leur bien-être. Ces enfants peuvent d'ailleurs en arriver à remettre en question leurs perceptions et leur jugement.



Dans certains cas, les enfants peuvent croire que, s'il n'est plus question de violence, c'est sûrement parce que leur père a changé, créant ainsi un faux sentiment de sécurité. Ce faux sentiment de sécurité est aussi alimenté par les professionnels, qui insistent sur le maintien des contacts entre les enfants et leur père. N'ayant pas accès à toutes les informations pertinentes, les enfants ne sont pas en mesure de prendre des décisions éclairées.

”T'es dans l'incompréhension. Pourquoi maman ne parle plus ? [...] Mais quand je vais chez papa, il n'a pas changé.”

Certains de ces enfants subissent, pendant des années, les manipulations et les comportements violents et contrôlants de leur père, alors que cela aurait pu être évité s'ils avaient eu accès à toutes les informations pertinentes et si les professionnels avaient fait une meilleure évaluation de la situation de violence conjugale.

”Si j'avais su plus tôt, j'aurais arrêté d'aller chez mon père bien avant. Mais je ne pouvais pas le savoir, parce que c'était vu comme de l'aliénation parentale.”



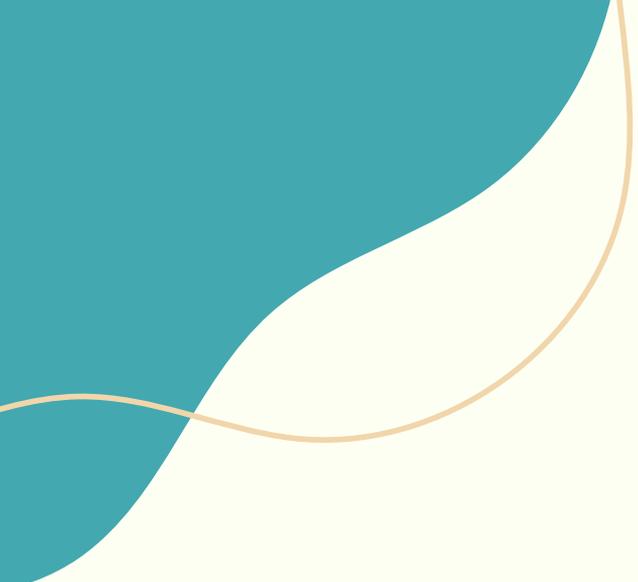
POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA RÉALITÉ DES ENFANTS VIVANT DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les allégations d'aliénation parentale peuvent donc relever d'une mauvaise compréhension de la violence conjugale et de la réalité des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale. De manière générale, ces enfants savent qu'ils vivent dans un contexte de violence, parce qu'ils ont observé les comportements violents et contrôlants de leur père. Cette situation peut susciter de vives émotions chez les enfants. Dans ces circonstances, les enfants ont leur propre point de vue et peuvent eux-mêmes décider d'entreprendre certaines démarches pour assurer leur sécurité et leur bien-être, incluant des démarches visant à limiter ou suspendre les contacts avec leur père.

”Un enfant comprend les choses qui se passent. Un enfant a des émotions. Un enfant, c'est un être humain et un enfant peut être à bout et prêt à tout faire pour se sortir d'une situation où il ne se sent pas bien. Il ne faut pas sous-estimer les enfants.”

Lorsque les enfants dénoncent la violence exercée par leur père, leurs propos devraient être pris au sérieux.

”Si un enfant dénonce, c'est qu'il dit la vérité. Un enfant qui est tanné et écoeuré de tout ça va tout faire pour s'en sortir.”



Notons qu'il est probable que ces enfants décrivent la violence exercée par leur père dans des termes qui sont similaires à ceux utilisés par leur mère, considérant qu'ils ont été témoins des mêmes comportements. Il est d'ailleurs normal, de manière plus générale, que les enfants utilisent les mêmes mots et les mêmes expressions que leurs parents.

”Quand je m'exprimais, on me disait 't'es sûre que ce ne sont pas les mots de ta mère?'. C'est sûr que c'est ton parent, alors on va dire des mots pareils, mais ça ne veut pas dire que tu n'as pas tes valeurs et ton opinion. [...] Ce sont tes parents et tu as grandi avec eux, mais ça ne change pas le fait que c'est toi qui le dis. Les gens vont observer ce que tu vis à travers leur paire de lunettes et jugent tout ce que tu viens de dire à travers ces lunettes.”

”Souvent on se fait dire 'ah, ce sont les mots de ta mère'. [...] Ce n'est pas parce qu'on se fait aliéner, c'est parce qu'on vit dans un quotidien avec quelqu'un. On exprime nos émotions, même si c'est à travers les mêmes mots que notre mère.”



”Quand on me disait 'on dirait ta mère quand tu parles', je trouvais ça difficile. Même si j'étais petite, j'avais besoin qu'on m'écoute pour me défendre.”

Par ailleurs, les enfants qui vivent dans un contexte de violence conjugale se tournent souvent vers leur mère pour obtenir des informations, de la validation et du soutien. Il est donc essentiel que les femmes et les enfants aient la possibilité de discuter ouvertement et franchement de la situation de violence conjugale et de leurs préoccupations respectives, sans craindre les accusations d'aliénation parentale.

”J'avais besoin de ma mère dans ces moments difficiles.”

”C'est important d'en parler des comportements violents. C'est important que l'enfant soit informé, surtout si c'est pour lui donner des outils pour l'aider.”

Recommandations

La mise en œuvre des recommandations suivantes permettrait de limiter les allégations et d'éviter de conclure à l'aliénation parentale dans un contexte de violence conjugale. Cela permettrait ainsi de mieux répondre aux besoins des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale et de respecter leurs droits.

- 1 Par l'entremise de programmes de formation, s'assurer que tous les professionnels dans les secteurs de la protection de la jeunesse et du droit familial (intervenants, experts, avocats, juges, etc.) aient une bonne compréhension de la violence conjugale et de la réalité des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale.
- 2 Conscientiser ces professionnels au fait que les pères violents ont souvent recours à la manipulation et à diverses stratégies de contrôle, ce qui peut inclure le recours aux allégations d'aliénation parentale, ainsi qu'à l'instrumentalisation de l'enfant et de la relation mère-enfant.
- 3 Sensibiliser ces professionnels aux impacts négatifs de leurs pratiques sur les droits des enfants et des femmes à la sécurité et à l'intégrité, lorsqu'ils concluent à l'aliénation parentale dans un contexte de violence conjugale.
- 4 Éduquer ces professionnels sur l'importance, pour les enfants et les femmes, de pouvoir discuter ouvertement et franchement de la situation de violence conjugale et de leurs préoccupations respectives, sans craindre les accusations d'aliénation parentale.
- 5 Mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les enfants soient consultés et que leur point de vue soit pris en considération dans l'évaluation des situations et dans les prises de décisions, tel que prévu dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.